



EUROPEAN UNION

Conseil permanent de l'OSCE N° 1266 Vienne, 7 Mai 2020

Déclaration des Etats membre de l'UE en réponse à la présentation par le Secrétaire général de l'OSCE sur les grandes lignes du programme 2021

Les États-membres de l'Union européenne remercient le secrétaire général et tous les gestionnaires de fonds pour leur présentation du projet de grandes lignes du programme 2021. Dans un contexte de crise économique liée à la pandémie de Covid-19, les budgets nationaux de nombreux Etats participants subissent un regain de contrainte. La nécessaire rigueur exigée de toutes les organisations internationales s'applique à l'OSCE et doit la guider dans ces choix. Des économies doivent être trouvées partout où cela est possible.

Nous nous réjouissons que le rôle de la dimension humaine pour la sécurité globale dans la zone OSCE y soit souligné. Nous continuerons de soutenir le renforcement des ressources humaines et financières de l'OSCE dans la dimension humaine, compte tenu des menaces pesant sur les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, ainsi que de la réduction de l'espace pour la société civile dans certaines parties de l'OSCE. L'accroissement de l'attention portée à l'égalité femmes-hommes et la déclinaison de la thématique du genre dans les différentes activités des institutions et des missions de terrain de l'OSCE en sont des illustrations positives. Nous soutiendrons la future présidence suédoise pour mettre en œuvre ces projets.

Le modèle établi prévoit que les grandes lignes du programme s'accompagnent du rapport de performance de la programmation budgétaire de l'année écoulée. La combinaison des réunions d'évaluation de la performance de l'année passée et de négociation des grandes lignes du programme de l'année à venir est l'occasion



EUROPEAN UNION

d'amorcer une réforme du cycle budgétaire aujourd'hui plus nécessaire que jamais après plusieurs années de procédures longues et coûteuses pour l'OSCE. Le cadre devrait être amélioré pour permettre aux États participants de mener un dialogue authentique sur les priorités poursuivies au sein de notre organisation.

Les États membres de l'Union européenne se satisfont des progrès réalisés dans l'exécution du budget unifié qui atteint cette année un point haut de 99 % avec uniquement 1,8 millions d'euros de crédits non dépensés. Nous notons toutefois que l'OSCE demeure confrontée à un problème récurrent de recrutement et de maximisation des autorisations d'emplois. Face à l'accroissement prévu des dépenses de formation des agents de l'OSCE en raison du taux important de renouvellement, des mesures de renforcement de l'attractivité des postes offerts sont nécessaires. Dans ce contexte, nous sommes toutefois surpris de constater que malgré de nombreuses vacances d'emplois dans les différentes structures de l'OSCE, y compris à niveau de responsabilité d'encadrement, les budgets alloués aient été intégralement utilisés, et ce alors que les dépenses de personnel représentent près de 60 % du budget de l'organisation.

Les États membres de l'Union européenne prennent note aussi de la croissance des contributions extra-budgétaires pour financer des projets qui devraient relever par principe du budget unifié. Elles constituent un détournement du principe budgétaire d'unité et fragilisent davantage le financement de l'OSCE en réduisant la part de financement obligatoire qui correspondait uniquement à 63 % des ressources de l'organisation en 2019. Cette évolution souligne la nécessité impérieuse de conduire un authentique dialogue sur les priorités poursuivies au sein de notre organisation.



EUROPEAN UNION

Plus que jamais, la discussion relative à la performance passée est indispensable pour permettre aux États participants d'asseoir les orientations politiques qu'ils sont invités à formuler aux gestionnaires de fonds pour l'année prochaine sur le retour d'expérience du précédent cycle budgétaire. A cet égard, nous appelons comme chaque année à fonder la planification budgétaire sur une évaluation précise des activités précédemment entreprises, basée sur une logique de transparence et de performance de la dépense. Les conséquences de la crise du Covid renforcent encore cette exigence dont nous attendons qu'elle soit désormais suivie d'effets.

Nous rappelons que le projet de programme n'est que le début d'un dialogue entre les États participants et les gestionnaires de fonds. Il est en effet nécessaire de définir collectivement les priorités de l'organisation et des missions de terrain pour établir un projet de budget unifié cohérent et adapté aux besoins programmatiques dans un contexte financier contraint pour les États participants. Le processus difficile de négociation du budget 2020 montre une fois encore que tout dépend de notre capacité collective à définir ces priorités.

Alors que nous étudions encore le rapport de performance de la programmation budgétaire de l'année écoulée, malgré nos appels au développement d'une gestion articulée autour du principe de performance, nous constatons que le rapport de performance de la programmation budgétaire ne présente que très peu d'analyse de l'impact budgétaire des actions conduites, d'objectifs fixés en amont de l'adoption du budget et d'indicateurs pertinents. Afin de maximiser la valeur des futures grandes lignes de programme et des discussions qui doivent s'ensuire, nous soulignons la nécessité urgente de renforcer l'attention portée à l'efficacité des dépenses. Nous demandons à l'OSCE de partager à nouveau avec les États participants sans plus attendre les indicateurs lors de l'exécution du budget ainsi que de développer le



EUROPEAN UNION

dialogue de gestion régulier entre les responsables budgétaires et les responsables des activités programmatiques au cours de l'année.

Nous attendons donc aussi que les efforts entrepris dans le domaine de l'audit interne et externe débouchent sur un examen sérieux et la mise en œuvre des recommandations formulées et leur intégration dans les programmations pluriannuelles stratégiques. En outre, nous réitérons notre appel à évoluer vers un cadre budgétaire pluriannuel, favorable à la prévision des différents gestionnaires et nous tenons prêts à adopter la décision présentée en ce sens en 2018.

Compte tenu de la centralité des questions transversales dans la négociation du budget nous soutenons la poursuite d'un effort sur ces questions au sein de l'ACMF et des groupes de travail pertinents. Ces discussions doivent contribuer à davantage d'efficacité, mais aussi à fournir des orientations aux gestionnaires de fonds sur l'évolution des coûts de personnel ainsi que sur le fonds du renforcement, sur la question des impôts locaux ou encore sur les indemnités journalières (BLA) et la réforme du système de mise à disposition (secondement). Les questions transversales doivent être reflétées à chaque étape du cycle budgétaire. Nous réitérons l'importance de les intégrer dans toutes les activités de l'OSCE.

La question du remboursement sur le budget général des taxes perçues par certains États participants sur les revenus des personnels locaux des missions doit trouver sans plus tarder une solution. La discussion et les consultations conduites depuis de longues années ont permis de dégager des pistes qui doivent toujours faire l'objet de propositions concrètes et formelles de la part du groupe des amis et experts. Nous continuerons d'y veiller.



EUROPEAN UNION

Nous examinerons la proposition de grandes lignes du programme en vue de fournir à l'Organisation les moyens de mettre en œuvre l'ensemble de son mandat dans l'espace OSCE, en tenant également compte de la poursuite des défis auxquels fait face l'organisation, notamment en raison de son engagement dans la résolution du conflit à l'est de l'Ukraine et de l'annexion illégale de la Crimée et de la ville de Sébastopol par la Russie, sur les conflits prolongés, ainsi que sur les défis dans les Balkans, en Asie centrale et pour la sécurité européenne.

Comme nous l'avons dit précédemment, la nécessaire rigueur exigée de toutes les organisations internationales s'applique à l'OSCE et doit la guider dans ces choix. Ceci est d'autant plus pertinent que des ressources financières supplémentaires considérables et croissantes, excédant 100 millions d'euros, doivent être dégagées chaque année pour continuer de financer le budget de la Mission Spéciale d'Observation en Ukraine, qui reste séparé et n'est donc pas pris en compte dans le calcul du budget de l'OSCE.

Ces dernières années, aucun moyen supplémentaire suffisamment substantiel n'a été consenti aux institutions autonomes, et nous demeurons profondément préoccupés des conséquences d'un financement insuffisant. Nous regrettons à ce titre que le BIDDH conclue à un besoin toujours plus pressant de moyens humains et financier et appelons à un financement adéquat de cette institution fondamentale pour la mise en œuvre du projet de programme.

Comme par le passé, nous veillerons à ce que la prise en compte des réalités régionales se reflète dans la mise à disposition des fonds appropriés vers les mission d'Europe orientale et du sud-est mais aussi d'Asie centrale, où nous continuons de soutenir la présence et les activités de l'OSCE dans les trois dimensions pour faire face à d'importants enjeux de sécurité.



EUROPEAN UNION

En parallèle, des solutions doivent être explorées dans le cadre de la revue de gestion du Secrétariat (SMR) pour l'optimisation du budget du Secrétariat.. Nous soulignons aussi la nécessité de concentrer les moyens financiers sur les principales priorités programmatiques de l'OSCE.

En conclusion, les États-membres de l'UE vous remercient, monsieur le secrétaire général pour votre présentation et souhaitent plein succès à nos collègues suédois, qui présideront l'ACMF durant le nouveau cycle budgétaire. Nous espérons que les Etats participants seront dans la capacité d'adopter le budget unifié dans un délai raisonnable afin de permettre à l'organisation de poursuivre son important travail sans obstacles dès le début de 2021.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro* et l'Albanie*, ainsi que la République de Moldavie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.